

COMMUNE DE MONTELIMAR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'EXTENSION DU CIMETIERE SAINT-LAZARE DE LA COMMUNE DE MONTELIMAR

Par Arrêté n° 2021.02.229 A du 25 février 2021, Monsieur le Maire de la Commune de MONTELIMAR a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'extension du cimetière de Saint-Lazare de la Commune de MONTELIMAR

L'autorité compétente en matière de l'extension du cimetière de Saint-Lazare est la Commune de MONTELIMAR. Des informations peuvent être demandées auprès du service des cimetières, Mairie Annexe, place Léopold BLANC, 26200 MONTELIMAR – Frédéric BAYLE ☎ 04.75.00.25.97

Cette enquête publique se déroulera, pendant une durée de 30 jours, du **Jeudi 1^{er} avril 2021 au vendredi 30 avril 2021**.

Monsieur Bernard MAMALET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête ainsi que les registres d'enquête publique seront consultables par le public.

CONSULTATION SUR PLACE ET SUR SUPPORT PAPIER

- En Mairie de MONTELIMAR, Hôtel de Ville, Place Emile Loubet 26200 MONTELIMAR, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi 8h00 à 17h00)

CONSULTATION SUR PLACE ET SUR UN POSTE INFORMATIQUE, en version numérique,

- en Mairie de MONTELIMAR, Hôtel de Ville, place Emile Loubet 26200 MONTELIMAR, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 et le vendredi 08h00 à 17h00)

CONSULTATION SUR LE SITE INTERNET de la Commune de MONTELIMAR : <https://www.montelimar.fr/>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, au service des cimetières de la Commune de MONTELIMAR, Mairie Annexe, place Léopold BLANC BP 279,26216 MONTELIMAR cedex.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra **consigner et adresser ses observations et propositions** :

- Directement sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la :
 - Mairie de MONTELIMAR, Hôtel de Ville, Place Emile Loubet 26200 MONTELIMAR, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi 8h00 à 17h00)
- sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition à l'adresse : <https://www.montelimar.fr/>
Elles seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre d'enquête.
- par courriel à l'adresse : service.cimetieres@montelimar.fr. Elles seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre d'enquête.

- par voie postale, au commissaire-enquêteur (qui les annexera au registre d'enquête) :
Enquête publique relative à l'extension du cimetière Saint-Lazare de MONTE LIMAR, Hôtel de Ville,
place Emile Loubet BP 279, 26216 MONTE LIMAR.

Le **commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions**, à l'Hôtel de Ville,
place Emile Loubet, 26200 MONTE LIMAR :

- | | |
|------------------------------------|-------------------|
| - Jeudi 1 ^{er} avril 2021 | de 9h00 à 12h00 |
| - Mercredi 14 avril 2021 | de 14h00 à 17h00 |
| - Vendredi 30 avril 2021 | de 14h00 à 17h00. |

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une
durée d'un an à l'issue de l'enquête publique

- au service des cimetières de la Commune de MONTE LIMAR-Mairie Annexe, place Léopold BLANC
- sur le site internet de la Commune de MONTE LIMAR : <https://www.montelimar.fr/>
- à la Préfecture de la Drôme.

A l'issue de la procédure, le conseil municipal de la Commune de MONTE LIMAR se prononcera par délibération
sur l'extension du cimetière Saint-Lazare de la commune de MONTE LIMAR, éventuellement modifiée pour tenir
compte des avis des personnes consultées et de la population.